

## Actifs et demandeurs d'emploi tertiaire dans les villes belges

### Namur : un exemple d'évolution

par Fr. ORBAN-FERAUGE (\*)

**MOTS CLES.** — *Chômage, coefficient allométrique, coefficient de concentration, emploi, macrogéographie urbaine, secteur tertiaire.*

**RESUME.** — *Cet article compare la structure interne du secteur tertiaire de la population active à celle des demandeurs d'emploi tertiaire, tant pour le Royaume que pour 19 villes belges appartenant aux trois niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine. Il ne prétend nullement proposer une réorganisation du maillage urbain national mais vise à comprendre mieux la structure interne d'un secteur en croissance. Il s'éclaire d'une étude de l'évolution de ce secteur au cours des dix dernières années et espère ainsi favoriser la progression d'une recherche des facteurs explicatifs de la situation actuelle.*

**KEY WORDS.** — *Unemployment, allometric coefficient, concentration coefficient, employment, urban macrogeography, tertiary sector.*

**ABSTRACT.** — *This article compares the internal structure in the tertiary sector of the active population with that of the unemployed workmen from that sector, at a national level and for 19 Belgian cities of the three highest levels in the urban hierarchy. It certainly does not intend to put forward a reorganisation of the national urban network but it aims at a better understanding of the internal structure of a growing area. It studies the evolution of that sector during the last 10 years and tries to improve the research of the underlying factors of the actual situation.*

#### I. — SOURCES ET CLASSIFICATION

Les activités tertiaires ont pris, dans notre société, une place croissante et se sont particulièrement concentrées en milieu urbain comme l'on montré bon nombre d'études diverses. Le but de cet article est de confronter les premiers

---

(\*) Département de Géographie, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur.

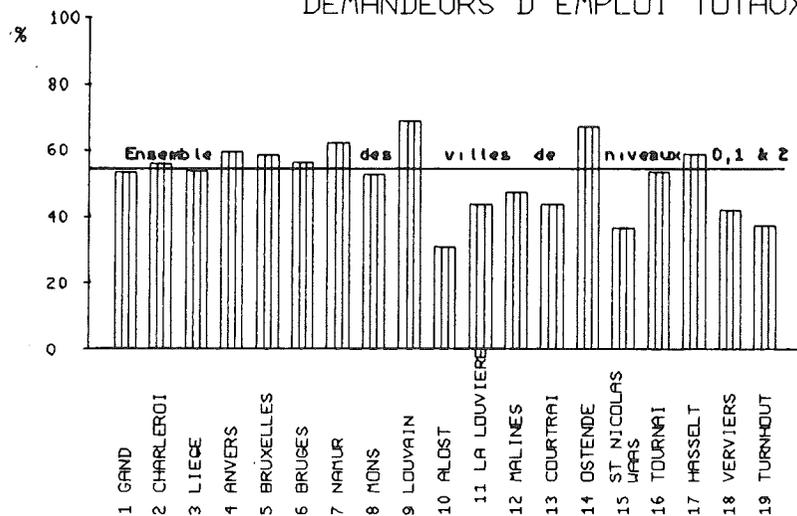
résultats d'une recherche relative à la structure interne des actifs tertiaires avec celle des demandeurs d'emploi pour ce même secteur.

Se pose dès lors le problème de l'échelle à laquelle le travail doit être entrepris pour tenter de démêler la complexité de la situation. L'établissement de la hiérarchie des centres dans l'Atlas de Belgique (1972) et la révision de cette hiérarchie en 1977 dans les travaux du C.N.A.T. (Commission Nationale d'Aménagement du Territoire) ont servi de base pour définir au mieux les niveaux de référence. Notre choix s'est porté sur les 19 villes appartenant aux trois niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine définis dans ces travaux. Les villes retenues seront rangées par valeurs décroissantes de leur population résidente afin de conserver un maximum d'objectivité vis-à-vis des caractères de leur population active ou non active (voir Annexe 1).

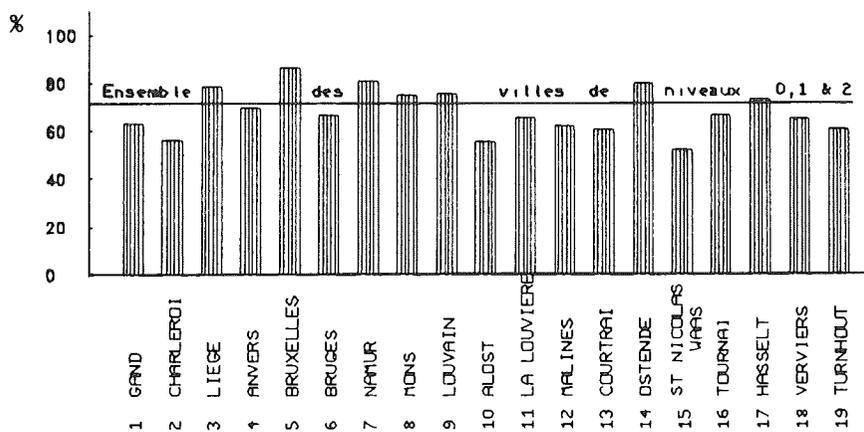
L'objectif visé nécessite des références statistiques finement ventilées et mises à jour fréquemment. Dès lors, les publications de l'I.N.S. (Institut National de Statistique) relatives aux recensements généraux ne sont pas satisfaisantes tandis que les statistiques des Caisses de Sécurité Sociale, bien que plus délicates à manipuler, servent mieux le but poursuivi. C'est ainsi que pour prendre en compte la totalité des actifs, il convient d'additionner les chiffres de l'ONSS (Office National de Sécurité Sociale), de l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants) dont le personnel inscrit sous le sigle "activités complémentaires" est repris par l'ONSS, et de la SNCB (Société Nationale des Chemins de fer Belge) dont les agents temporaires sont également repris par l'ONSS. Un examen parallèle du nombre des demandeurs d'emploi attachés à ce même secteur tertiaire peut se réaliser grâce aux statistiques de la banque de données de l'ONEM (Office National de l'Emploi) reprenant les chômeurs complets indemnisés et les demandeurs d'emploi libres inoccupés. Il faut remarquer que l'ONSS et la SNCB recensent leurs actifs en leur lieu de travail tandis que l'INASTI et l'ONEM les recensent en leur lieu de résidence ! L'approche peut néanmoins être considérée comme valable tant que le morcellement en unités spatiales de référence n'est pas excessif.

Un découpage interne du secteur tertiaire en sous-catégories a été mis au point, non pour en proposer une classification idéale, mais pour en cerner le mieux possible la structure interne à partir des possibilités offertes par les sources disponibles. Au départ, 18 catégories d'actifs sont retenues; elles sont elles-même subdivisées, selon les statuts juridiques, en secteurs privé et public. Cependant, pour des raisons de correspondance de codes (voir Annexe 2), un regroupement en 16 catégories s'impose dans le parallèle souhaité entre actifs et demandeurs d'emplois; une perte partielle d'informations est en effet préférable à une correspondance boiteuse des catégories. La classification résultante est la suivante :

a. DEMANDEURS D'EMPLOI TERTIAIRE /  
DEMANDEURS D'EMPLOI TOTAUX



b. POPULATION ACTIVE TERTIAIRE /  
POPULATION ACTIVE TOTALE



Source: DNSS, INASTI, SNCE, DNEM 1980

FIG. 1. - Population active et demandeurs d'emploi urbains au 30/6/1980.

<i>Population active (18 cat.)</i>		<i>Inscrits ONEM (16 cat.)</i>
1. Banques	(Bq)	1. (id. population active)
2. Assurances	(As)	2. "
3. Services privés d'intérêt général	(Spig)	3. "
4. Recherche et développement	(Rd)	4. + 10. "
5. Services d'hygiène publique	(Shp)	5. "
6. Administration générale, défense nationale et assurances sociales obligatoires	(Adm)	6. "
7. Enseignement	(Ens)	7. "
8. Services santé	(Ss)	8. "
9. Services personnels et domestiques	(Spd)	9. + 14. "
10. Loisirs récréatifs et culturels	(Lrc)	10. + 15. "
11. Commerces de gros et récupération	(Cg)	11. "
12. Commerce de détail	(Cd)	12. "
13. Horeca	(Ho)	13. "
14. Intermédiaires du commerce	(Ic)	14. Demandeurs d'emplois n'ayant jamais travaillé (Djt)
15. Réparation de biens de consommation	(Rbc)	
16. Transports et communications	(Tc)	
17. Activités annexes au transport et intermédiaires du transport	(Ait)	
18. Activités mal désignées	(Amd)	

## II.- SITUATION GENERALE DES VILLES BELGES FACE AU SECTEUR TERTIAIRE

En 1980, les 19 villes concernées regroupaient 43 0/o des actifs tertiaires du pays et révélaient une proportion globale d'actifs tertiaires par rapport aux actifs totaux supérieurs à 70 0/o (fig. 1b), tandis que le pays en comptait 60 0/o. Bien sûr le poids de la valeur absolue des actifs de quelques villes vient influencer le calcul de ce niveau choisi comme référence et marque nettement la rupture entre la ville de niveau 0, les quatre villes de niveau 1 et les quatorze villes de niveau 2 (Fr. Orban-Ferauge, 1984). Bruxelles, Namur et Ostende apparaissent les plus "tertiarisées" en dépassant le seuil de 80 0/o, elles sont suivies par Liège, Mons, Louvain et Hasselt enregistrant dans le secteur tertiaire de 70 à 80 0/o des actifs au travail sur leur territoire communal.

Un examen parallèle de l'importance des demandeurs d'emploi (fig. 1a) nous livre un histogramme assez voisin du précédent, mais avec des pourcentages inférieurs. Le niveau de référence urbain se limite à 54 0/o de demandeurs

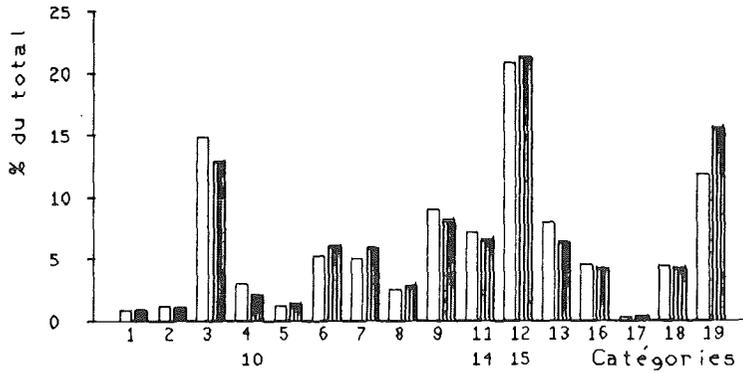
d'emploi tertiaire par rapport au total des demandeurs tandis que le pays en compte 49 0/0. Les villes reprises regroupent 38 0/0 des chômeurs tertiaires nationaux. Ceci reflète bien l'évolution actuelle du marché de l'emploi qui concentre de plus en plus d'actifs tertiaires et libère proportionnellement plus de chômeurs secondaires. Parmi les villes fortement tertiariées, Bruxelles, Liège et Mons affichent une population moindre de demandeurs d'emploi tertiaire que d'actifs relativement à la structure de l'ensemble urbain, tandis que parmi les villes plus industrielles, Charleroi et Gand ont un comportement inverse. Faut-il voir, pour ces dernières, une carence plus élevée que dans les autres villes d'offre d'emplois tertiaires face à la demande mise en parallèle ? Cette situation devrait, pour s'interpréter rigoureusement, se référer aux déplacements migratoires puisque sont saisies ici, d'une part, les populations actives en leur lieu de travail et, d'autre part, les demandeurs d'emploi en leur lieu de résidence. Il conviendrait alors de disposer d'une ventilation détaillée par activités de ces migrants; le but poursuivi n'est pas d'expliquer cette différence mais de s'en éclairer dans la recherche ultérieure.

### III.— STRUCTURE INTERNE GENERALE DU SECTEUR TERTIAIRE URBAIN

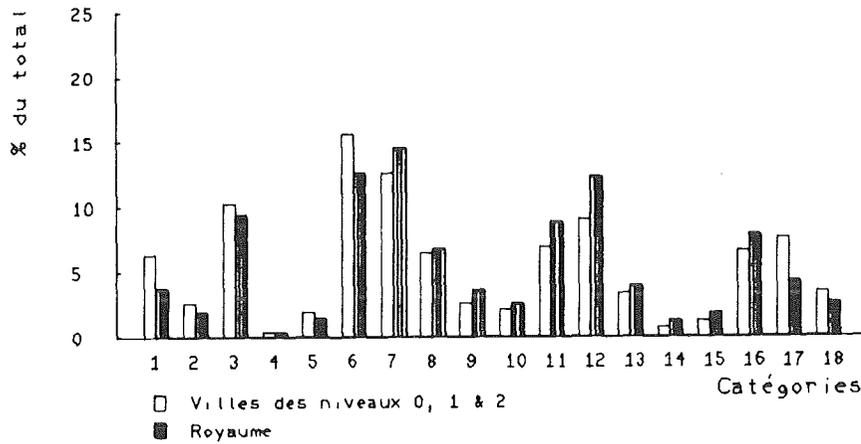
Il a été mis en évidence précédemment (Fr. Orban-Ferauge, 1984) que le tertiaire actif urbain, s'il reste essentiellement privé dans l'ensemble, se voit davantage aux mains du secteur public dans les villes régionales wallonnes. Partout, tant au niveau urbain qu'au niveau national (fig. 2b) les catégories 6 (administrations : surtout actifs urbains) et 7 (enseignement) sont quantitativement majoritaires ; or elles relèvent presque entièrement du secteur public. Si on y ajoute les commerces (11 + 12, étonnamment peu concentrés en milieu urbain) ainsi que les services d'intérêt général (3, surtout urbains), on cerne plus de la moitié des actifs tertiaires tandis que ces trois dernières catégories relèvent essentiellement du secteur privé. Suivent ensuite, par ordre décroissant d'importance, les transports (16 + 17) dont la partie "activités annexes" semble être typiquement urbaine, puis les services santé (8) essentiellement privés, les banques et assurances (1 + 2) également en grande partie activités privées et concentrées dans les villes.

Parallèlement, à travers les demandeurs d'emploi (fig. 2a), il est intéressant de constater que s'effacent les deux catégories 6 et 7 (essentiellement publiques) pour laisser davantage de place aux commerces (12 + 15) ainsi qu'aux services privés d'intérêt général (3). Le secteur public paraît ainsi licencié proportionnellement moins de personnel que le secteur privé. La concentration préférentielle des demandeurs d'emploi des diverses catégories tant en milieu urbain qu'au niveau national est moins nette que celle des actifs. Une différence significative se décèle pour les services privés d'intérêt général (3)

a. DEMANDEURS D'EMPLOI TERTIAIRE



b. ACTIFS TERTIAIRE



Source : DNSS, INASTI, SNCB, DNEM 1980

FIG. 2. — Actifs et demandeurs d'emploi tertiaire par catégories au 30/6/1980.

au profit des villes tandis que pour les demandeurs n'ayant jamais travaillé (19) cette différence se manifeste au profit des zones extérieures aux villes prises en considération. Il peut être invoqué, pour expliquer cette répartition, que ces derniers demandeurs n'ont pas encore migré vers les zones concentrant les emplois tertiaires, puisqu'ils n'ont encore occupé aucun emploi.

Le fait d'isoler les villes moyennes de l'entière urbanité permet de mettre en évidence une prédominance du chômage en 6 (administrations), 7 (enseignement), 8 (santé), 12 + 15 (commerces) et 19 (demandeurs n'ayant jamais travaillé) dans ces villes par rapport à l'ensemble de toutes les villes, et à plus forte raison par rapport aux grandes villes :

	<i>Grandes villes</i> (niveaux 0,1)	<i>Villes moyennes</i> (niveau 2)	<i>Ensemble des villes</i> (niveaux 0,1,2)
Cat. 6	4,4 0/o	7,1 0/o	5,3 0/o
Cat. 7	4,0 0/o	7,2 0/o	5,1 0/o
Cat. 8	2,2 0/o	3,2 0/o	2,5 0/o
Cat. 12 + 15	20,4 0/o	21,7 0/o	20,8 0/o
Cat. 19	10,3 0/o	15,1 0/o	11,8 0/o

Pour les populations actives, les administrations mises à part, les mêmes populations dominantes se retrouvent dans les villes moyennes (cat. 7, 8, 12 + 15). Ici la catégorie 19 n'existe pas puisqu'elle contient les demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé. La prédominance des grandes villes se marque pour les banques (1), les services privés d'intérêt général (3) et les administrations (6) quant au nombre des actifs, vis-à-vis des villes moyennes :

	<i>Grandes villes</i> (niveaux 0,1)	<i>Villes moyennes</i> (niveau 2)	<i>Ensemble des villes</i> (niveaux 0,1,2)
Cat. 7	10,7 0/o	16,0 0/o	12,6 0/o
Cat. 8	5,3 0/o	8,9 0/o	6,5 0/o
Cat. 12 + 15	8,9 0/o	12,8 0/o	10,3 0/o
Cat. 1	7,9 0/o	3,5 0/o	6,3 0/o
Cat. 3	11,0 0/o	8,9 0/o	10,3 0/o
Cat. 6	17,2 0/o	12,8 0/o	15,6 0/o

Il est intéressant de vérifier si, comme cela a été avancé plus haut, le privé alimente davantage le chômage que le secteur public. Cependant, comme l'ONEM ne livre pas, à l'instar des caisses de sécurité sociale, des statistiques ventilées en chômeurs issus du secteur privé ou public, les catégories à la base de cette étude ont été agglomérées en deux groupes : l'un visant le "profit" (catégories 1 + 2 + 3 + 9 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 17), l'autre le "non-profit" (catégories 5 + 6 + 7 + 8 + 4 + 10). Ceci permet alors de mettre en évidence que, quelle que soit l'entité administrative envisagée, environ 75 % des chômeurs tertiaires sont issus des catégories "à profit" alors qu'à peine 60 % des actifs tertiaires s'y rallient. On mesure ici une apparente stabilité de l'emploi dans les catégories de "non-profit" par rapport à celles de "profit" indépendamment de la tendance évolutive générale.

TABLEAU I. — Répartition des activités de "profit" et de "non-profit".

	<i>Population active</i>		<i>Demandeurs d'emploi</i>	
	<i>Profit en %</i>	<i>Non-profit en %</i>	<i>Profit en %</i>	<i>Non-profit en %</i>
Royaume	61	39	77	23
Villes des niveaux :				
0,1 et 2	60	40	80	20
1 et 2	59	41	77	23
2	57	43	73	27
Flandre (niveau 2)	58	42	72	28
Wallonie (niveau 2)	54	46	75	25

#### IV.— STRUCTURE INTERNE DIFFERENCIEE AU SEIN DU MILIEU URBAIN

L'appartenance des villes concernées à trois niveaux hiérarchiques distincts a conduit à mener l'étude à trois échelles différentes correspondant aux trois groupes repris dans le tableau I : le premier groupe comprend 19 villes (niveaux 0,1 et 2), le second 18 villes (niveaux 1 et 2) et le troisième 14 villes (villes régionales, niveau 2). Ceci permet de mettre en évidence l'impact de certaines grandes villes sur le calcul global.

Pour tenter d'expliquer les quelques constatations faites dans le début de cet exposé nous avons cherché des arguments à travers les concentrations de chaque sous-catégorie tertiaire pour chaque ville et ce pour différents niveaux de la hiérarchie urbaine (Fr. Orban-Ferauge, 1984), puis une seconde fois sur les valeurs

ONEM et ce pour chacune des trois échelles déterminées. L'examen successif des indices au travers des trois groupes urbains a livré pour chaque ville une série de profils de concentration et a permis de suivre l'individualisation de ces villes en même temps que la répartition progressivement affirmée des groupes d'actifs et de demandeurs d'emploi. Ces nombreux profils sont utilisés dans la poursuite d'une recherche des facteurs explicatifs.

De plus, pour chaque groupe hiérarchique, un indice de concentration générale a été calculé pour chaque catégorie afin de considérer le comportement général des catégories étudiées, aux différentes échelles du travail.

#### A. — COEFFICIENTS DE CONCENTRATION

Chacune des 19 villes étudiées présente une structure interne individualisée propre aux actifs et aux demandeurs d'emploi. Divers profils de concentration par activité tertiaire ont été calculés sur la base de l'indice de concentration classique suivant :

$$IC_{ij} = \frac{\frac{N_{ij}}{NI_j}}{\frac{NiJ}{NIJ}} \quad (1)$$

où  $IC_{ij}$  est l'indice de concentration de l'activité  $i$  dans la ville  $j$  ;  $N_{ij}$  la population d'activité  $i$  dans la ville  $j$  ;  $NI_j$  la population tertiaire totale dans la ville  $j$  ;  $NiJ$  la population d'activité  $i$  dans un groupe de villes  $J$  ;  $NIJ$  la population tertiaire totale dans le groupe de villes  $J$ .

Dans ce cadre, les villes régionales, par exemple, sont l'objet de trois profils de concentration relatifs à la population active tertiaire (Fr. Urban-Ferauge, 1984) et de trois profils de concentration relatifs aux demandeurs d'emploi. L'examen successif de ces profils a permis de suivre l'individualisation progressive des villes et le comportement de plus en plus affirmé des catégories d'actifs et de demandeurs d'emploi au sein des trois groupes urbains. Pour chacune des catégories, au sein de chacun des groupes définis ci-dessus, un coefficient de concentration générale a été calculé afin de considérer le comportement général des catégories envisagées aux différentes échelles de l'étude. Sur base de l'écart que présente chaque indice particulier par rapport à 1 (concentration nulle), un coefficient de concentration générale par catégorie et par groupe de villes est calculé suivant :

$$CC_{iv} = \frac{1}{n} \sum_{j=1}^n |IC_{ij} - 1|$$

où  $CC_{iv}$  est le coefficient de concentration générale de l'activité  $i$  pour un groupe de ville  $v$  ;  $n$  le nombre de villes du groupe  $v$  ;  $IC_{ij}$  l'indice de concentra-

tion de l'activité  $i$  dans la ville  $j$  (voir (I) ci-dessus).

La division par  $n$  est obligatoire pour permettre la comparaison entre les groupes de villes et ainsi tester une éventuelle stabilité de coefficient. Ce coefficient sera élevé si la catégorie présente des concentrations spatiales très différentes de 1 mais il faut rester très prudent quant à son interprétation parce qu'il est très sensible aux petites valeurs.

TABLEAU II. — Coefficients de concentration générale (en centièmes).

Catégories	Population active			Demandeurs d'emploi		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
	(19 v.)	(18 v.)	(14 v.)	(19 v.)	(18 v.)	(14 v.)
Bq (1)	50	29	28	26	27	25
As (2)	61	51	55	24	24	30
Spig (3)	18	16	17	26	22	21
Rd (4)	81	91	100			
Rd + Lrc (4 + 10)				32	30	33
Shp (5)	38	40	44	65	54	47
Adm (6)	26	22	25	34	29	25
Ens (7)	34	21	16	42	28	20
Ss (8)	37	25	18	41	40	36
Spd (9)	43	28	21	23	23	24
Lrc (10)	20	19	24			
Cg (11)	21	23	26			
Cg + Ic (11 + 14)				34	40	42
Cd (12)	33	21	19			
Cd + Rbc (12 + 15)				22	19	20
Ho (13)	29	30	37	49	51	60
Ic (14)	29	22	19			
Rbc (15)	39	23	21			
Tc (16)	19	15	15	32	32	24
Ait (17)	55	55	57	124	116	115
Amd (18)	42	40	29	27	29	29
Pjt (19)				37	29	33

Au niveau des actifs, les catégories 1 (banques), 2 (assurances), 4 (recherche et développement) et 17 (activités annexes aux transports) ont une forte tendance à se concentrer dans quelques villes. Leurs coefficients restent stables et élevés à travers toutes les échelles à l'exception des banques qui, particulièrement concentrées dans la capitale, affectent le calcul surtout dans la première colonne; en effet, Bruxelles exclue, cette activité se répartit d'une manière sensiblement homogène à travers les autres villes. D'autre part, les catégories 3 (services privés d'intérêt général), 10 (loisirs), 11 (commerce de gros), 14 (intermédiaire du commerce) et 16 (transports) sont assez également réparties quelle que soit l'échelle considérée : elles apparaissent donc comme fonctions urbaines peu spécifiques à certaines villes en particulier. Enfin, parmi les autres catégories, deux tendances se marquent : la concentration est d'autant plus affirmée que les grandes villes sont exclues du calcul (5, 13) ou inversement cette concentration est le propre des grandes villes (7, 8, 9, 12 et 15). Les administrations (6) offrent un coefficient stable et moyen quelle que soit la base du calcul : cette répartition est en effet dictée par des impératifs rigides et leur présence dominante dans certaines villes n'est jamais excessive au point d'affecter fondamentalement le coefficient de concentration générale.

Parallèlement, au sein des demandeurs d'emploi, la structure interne livre dans l'ensemble une répartition beaucoup moins excessive. On ne trouve une série de coefficients en correspondance avec ceux des actifs que pour la catégorie 7 (enseignement), 13 (horeca) et 16 (transports) mais toujours en intensité moindre que dans la population active : ces trois catégories de demandeurs d'emploi possèdent des profils de concentration, par rapport aux échelles retenues, voisins de ceux des populations actives mais moins excessifs. Dans l'ensemble, l'impact de la structure particulière de Bruxelles se fait beaucoup moins sentir que dans la première partie du tableau : les coefficients sont davantage stables au travers des trois groupes. Cependant, il est intéressant de constater que la dernière catégorie (19, demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé) recrute ses facteurs d'explication de comportement préférentiellement dans la capitale, puisque l'indice de concentration générale est nettement plus élevé dans le premier groupe (19v.) que dans les deux suivants (18v. et 14v.).

L'examen détaillé des profils de chaque ville a permis de mettre en évidence la répartition particulière de certaines catégories (comme par exemple les transports ou la catégorie recherche et développement) et d'aller à l'encontre de certains "à priori" concernant les associations généralement admises de catégories privilégiées (comme par exemple les banques et les assurances).

## B.— CALCUL DES CORRELATIONS

L'interprétation des profils de concentration est fonction des échelles choisies. Il est utile de s'éclairer d'une recherche des interrelations éventuelles

entre ces profils. Devant le nombre de profils à comparer, un calcul de corrélation est effectué dans le but de trouver la part de la variabilité de la concentration des demandeurs d'emploi "expliquée" par une relation linéaire entre la concentration des demandeurs d'emploi et la concentration d'actifs.

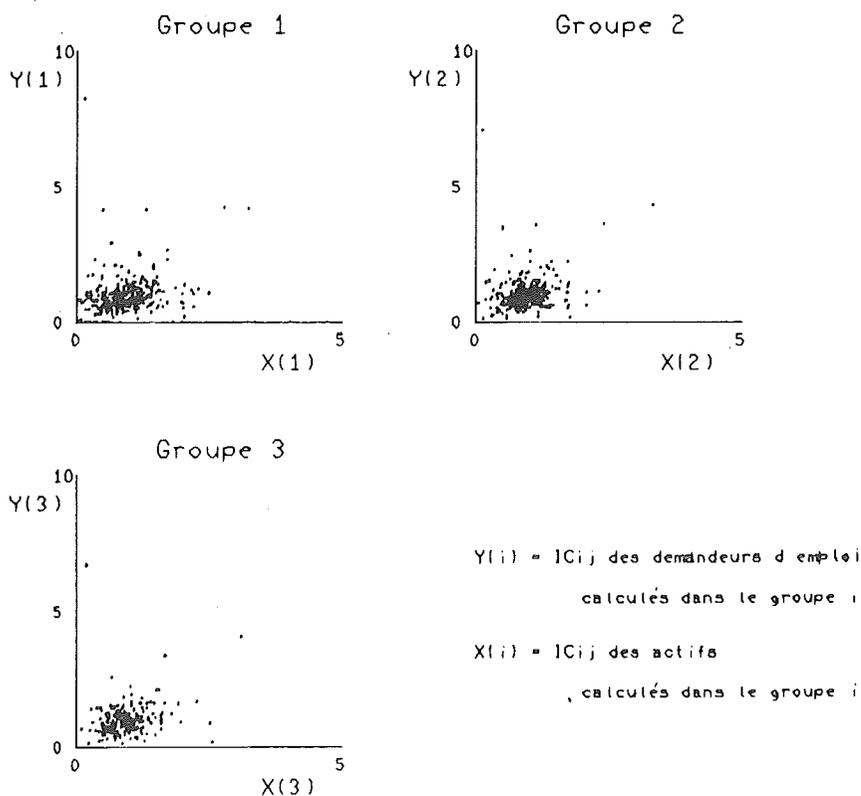


FIG. 3. — Relations entre concentrations d'actifs et de demandeurs d'emploi par catégories et par villes en 1980.

Trois graphiques (fig. 3), soit un pour chaque groupe de villes, sont tracés portant, par catégorie et par ville, les indices de concentration ( $IC_{ij}$ , (I) ci-dessus) des demandeurs d'emploi en Y et ceux des actifs en X. Les résultats obtenus sont les suivants :

	n	r	r <sup>2</sup>	H0	t(calc)	p
groupe 1 (19 villes) :	285	0,17	0,03	$\rho = 0$	2,90	< 0,005
groupe 2 (18 villes) :	270	0,21	0,04	$\rho = 0$	3,52	< 0,0005
groupe 3 (14 villes) :	210	0,18	0,03	$\rho = 0$	2,64	< 0,005

$$\text{où } t(\text{calc}) = r \times \frac{\sqrt{n-2}}{\sqrt{1-r^2}}$$

Le test d'hypothèse appliqué à ces coefficients de corrélation permet de rejeter l'absence de corrélation entre la variabilité des concentrations de demandeurs d'emploi et celle des concentrations d'actifs. Quelle que soit l'échelle des milieux urbains considérée, la répartition des concentrations par catégorie des demandeurs d'emploi est peu expliquée (de 3 à 4 % seulement) par celle des actifs.

#### V.— ANALYSE DYNAMIQUE : UN EXEMPLE, NAMUR

Cette partie de l'étude a été réalisée à la fois sur la base des statistiques ONEM et sur celle des statistiques de population active. Le choix de l'échelle de travail est imposé par les contraintes liées aux correspondances des codes de classification des sources utilisées. En effet, la généralisation de l'utilisation du code N.A.C.E. (Nomenclature des Activités dans la Communauté Européenne) par les divers organismes est récente et il s'avère très délicat de vouloir examiner en détail les classifications des travailleurs pour une période antérieure à 1972 : on risquerait alors de comparer ce qui n'est pas comparable. De plus la fusion des communes réalisée en Belgique rend très fastidieuse la recherche de ces statistiques pour toutes les villes concernées ici pour la période antérieure à 1976.

Il a été choisi de travailler sur la période la plus longue possible, soit de 1972 à 1982, et de prendre Namur, ville à la pointe de l'actualité régionale, et le Royaume comme références de départ.

#### A.— EVOLUTION GENERALE

L'année 1972 (ramenée à 100) a servi d'indice de référence et on peut suivre en trait plein (fig. 4) l'évolution de toute la population active (ou ONEM) sur 10 ans et en trait discontinu l'évolution de la population tertiaire active (ou ONEM).

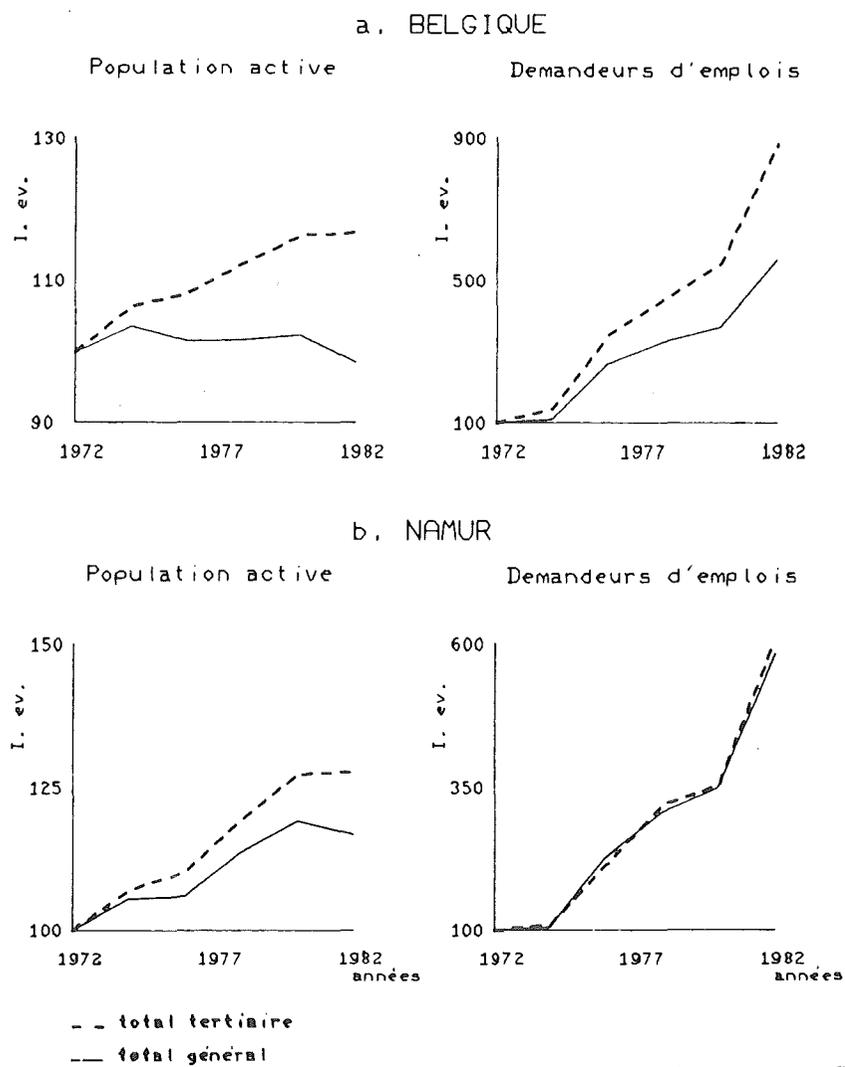


FIG. 4. — Evolution du secteur tertiaire de 1972 à 1982.  
(indice 100 : 1972).

La montée spectaculaire du chômage n'est un secret pour personne mais le chômage tertiaire suit, à Namur, très exactement la situation de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Tandis qu'au sein de la population active, si les variations des deux courbes (fig. 4) sont bien liées aux rebondissements conjoncturels, le secteur tertiaire est encore un fournisseur croissant d'emplois : les deux courbes continuent à s'écarter de plus en plus. Au niveau national, si les courbes montrent les mêmes soubresauts, leurs significations sont sensiblement différentes. Ainsi, tandis que la croissance du nombre d'inscrits ONEM est toujours rapide, elle est, pour le Royaume, proportionnellement plus rapide dans le tertiaire que dans l'ensemble : sur 10 ans, quand le total des demandeurs d'emploi est multiplié par 5, le nombre des demandeurs tertiaires est multiplié par 9. Mais, alors que le total de la population active décroît légèrement, les actifs tertiaires sont en sensible augmentation (de 100 à 117 ‰). La situation de Namur comparée à celle du Royaume est toujours avantageuse tant concernant les actifs que les demandeurs d'emploi.

#### B.— EVOLUTION DES CATEGORIES

Une telle comparaison, basée sur le détail de l'évolution de chacune des sous-catégories, n'est pas dépourvue d'intérêt. La recherche d'une méthode permettant de déceler rapidement et clairement les différences de comportement évolutif des diverses catégories d'actifs et de demandeurs d'emploi s'avère indispensable. La théorie de la croissance allométrique (déjà préconisée en 1932 par Huxley en biologie) permet de mettre en évidence ces nuances par la recherche de coefficients adéquats. L'analyse allométrique met en relation la croissance d'une fraction d'un système et celle de l'ensemble du système. Ce concept relativiste a été employé d'abord en biologie, puis en sciences sociales, et ensuite en géographie (notamment dans le domaine de croissance urbaine : R. Lamarche, 1973; Y. Villeneuve, 1975; D. Morin, 1975).

La première partie de la méthode consiste à exprimer mathématiquement la relation entre la croissance d'un élément d'un système et la croissance de ce système. Le modèle à ajuster est  $Y = a.X^b$ . Y est un élément d'un système à un moment donné et X est ce système au même moment; b est alors le coefficient allométrique permettant d'interpréter les croissances relatives de Y et de X en éliminant les fluctuations conjoncturelles. On distingue trois cas simples d'allométrie :

- si  $b > 1$  : l'élément Y connaît une croissance supérieure à celle du système X ;
- si  $b \approx 1$  : l'élément Y s'accroît à la même vitesse que le système X (il y a isométrie); cette hypothèse ne sera rejetée que si b est significativement différent de 1 ;

- si  $b < 1$  : l'élément Y croît plus lentement que le système X; cet élément décroît si  $b > 0$ .

Cette méthode est rapportée ici à des systèmes X constamment croissants dans le temps. Si X décroît en fonction du temps, quelle que soit l'évolution de Y, la recherche d'un autre modèle s'avère indispensable pour éviter de prétendre ajuster b à une répartition des points qui ne resterait pas chronologique.

Ces coefficients allométriques ont été calculés pour Namur et pour la Belgique dans les deux systèmes parallèlement (populations actives et demandeurs d'emploi) de 1972 à 1982 : chaque catégorie a été considérée comme partie Y du système X qui l'englobe. Quatre séries d'ajustements (par moindres carrés non-linéaires, algorithme de Marquardt, logiciel Mlab) ont été réalisées : deux d'entre elles rapportent les croissances relatives des actifs correspondants de chaque catégorie avec la population active tertiaire totale de Namur, puis de la Belgique, et les deux autres rapportent les croissances relatives des demandeurs d'emploi correspondants de chaque catégorie avec les demandeurs d'emploi tertiaire de Namur, puis de la Belgique. Il faut rappeler que trois regroupements de catégories ont été forcés par la structure des codes de classification utilisés par l'ONEM. Le tableau 3 permet de déceler parmi les groupes internes au tertiaire ceux qui ont des croissances propres significativement semblables ou significativement différentes par rapport à la croissance de l'ensemble du système considéré.

### C.— SITUATION A NAMUR

Au niveau des populations actives, les services privés d'intérêt général (3), d'hygiène publique (5) et de santé (8) affichent une croissance beaucoup plus rapide que celle de l'ensemble des activités tertiaires; les assurances (2) également mais dans une proportion moindre. A l'ONEM ces secteurs montrent une croissance relative toujours plus faible voire même inversée (pour les services santé (1)) ce qui permet de considérer ces secteurs comme plus ou moins attractifs, suivant les cas, sur le plan des offres d'emploi au sein d'une évolution générale.

Les cas d'isométrie dans le cadre des populations actives des banques (1), administrations (6), enseignement (7), loisirs (10) se retrouvent à l'ONEM avec une nuance assez marquée pour les administrations, en ce sens que le chômage s'y accroît à un rythme sensiblement supérieur à l'ensemble.

Les commerces (gros et détail, 11 et 12) et les transports (16 et 17) augmentent très lentement leurs effectifs tandis qu'ils ont un comportement inverse vis-à-vis des demandeurs d'emploi : les commerces alimentent faiblement l'effectif des demandeurs d'emploi mais les transports contribuent largement à la croissance des inscrits à l'ONEM (la fermeture d'ateliers de la SNCB est en partie responsable de ce phénomène).

Enfin les services personnels et domestiques (9) et, cas beaucoup plus délicat à interpréter parce que marginal, la catégorie recherche et développement (4) ont un coefficient négatif sur le marché des offres d'emplois en même temps qu'une évolution légèrement croissante des demandeurs d'emploi.

Les répartitions proportionnelles de ces secteurs permettent d'appuyer les résultats obtenus. En ce sens, la position avantageuse de certaines catégories se voit renforcée ou déforcée suivant les cas.

A Namur (tableau III) :

TABLEAU III. — Coefficients allométriques (b calculés sur la période 1972-1982).

Catégories	Namur			Royaume		
	Pop. act.	Pop. act.	Dem. empl.	Pop. act.	Pop. act.	Dem. empl.
	o/o 1982	b	b	o/o 1982	b	b
Bq (1)	2,7	1,06	1,18	3,8	1,27	1,16
As (2)	2,1	1,52	1,17	1,9	1,48	0,88
Spig (3)	10,1	2,04	1,30	9,6	2,53	1,22
Rd (4)	0,1	-0,16		0,3	0,69	
Rd + Lrc (4 + 10)			1,16			1,00
Shp (5)	1,6	4,12	1,67	1,4	2,96	2,19
Adm (6)	16,5	1,09	1,71	13,0	0,83	2,06
Ens (7)	13,9	0,88	0,89	14,9	1,34	0,82
Ss (8)	9,1	2,79	0,93	7,1	2,96	1,06
Spd (9)	2,8	-0,55	0,49	4,0	-0,05	0,68
Lrc (10)	1,8	1,08		2,6	1,55	
Cg (11)	4,0	0,30		8,3	0,09	
Cg + Ic (11 + 14)			0,78			0,75
Cd (12)	10,5	0,50		12,1	0,18	
Cd + Rbc (12 + 15)			0,75			0,78
Ho (13)	2,8	0,24	0,89	4,1	1,70	0,85
Ic (14)	0,8	1,22		1,3	2,27	
Rbc (15)	1,6	0,37		1,6	0,92	
Tc (16)	8,1	0,45	1,70	7,7	0,70	0,93
Ait (17)	9,3	0,22	3,20	4,3	0,44	0,89
Adm (18)	2,2	3,41	0,38	2,0	-2,86	0,44
Pjt (19)			1,23			1,27

- L'enseignement (7) et les services santé (8) restent des catégories actives dominantes alors qu'ils étaient des cas d'isométrie.
- Les transports (16 et 17) sont encore dominants au niveau des actifs mais l'étude de leur évolution relative permet d'envisager un avenir qui renverse la situation en rendant progressivement le chômage prépondérant.
- Les commerces de détail (12) et le secteur horeca (13) ont acquis un équilibre avec toutefois une prépondérance des recencés ONEM et la description allométrique ne laisse entrevoir aucune évolution sensible de cet équilibre.
- Quant aux autres catégories, l'analyse réalisée ne permet pas de prévoir une modification de leur position actuelle.

#### D.— SITUATION EN BELGIQUE

Les résultats précédents s'éclairent par la comparaison avec l'évolution observée à l'échelle nationale.

Quelques tendances se retrouvent et confirment ce qui a été avancé dans le paragraphe précédent au sujet des services privés d'intérêt général (3), d'hygiène publique (5) et de santé (8) pour lesquels un coefficient allométrique des actifs fortement supérieur à 1 s'accompagne d'une croissance beaucoup plus lente des demandeurs d'emploi.

Les coefficients allométriques des actifs du secteur bancaire (1), de l'enseignement (7) et des loisirs (10) sont sensiblement supérieurs à 1 (contre une isométrie à Namur).

Les catégories horeca (13), intermédiaires du commerce (14), assurances (2) et enseignement (7) marquent davantage leur position favorable en matière d'emploi mais avec des degrés d'intensité différents.

Les transports (16 et 17), objet d'un état de fait particulier à Namur, se montrent au niveau national très peu dynamiques au même titre que les commerces (11 et 12) ou le secteur recherche et développement (4).

L'évolution est franchement négative pour les emplois des services personnels et domestiques (9) tandis que le chômage s'y accroît lentement. Parallèlement, la précision des sources utilisées s'avère en progrès (19).

Les actifs des administrations (6) voient leurs effectifs augmenter plus lentement que ceux de l'ensemble des activités tertiaires et alimentent, plus encore qu'à Namur, les rangs des demandeurs d'emploi.

Enfin, tant au niveau du Royaume qu'à Namur, la croissance du nombre des demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé est encore plus rapide que celle du total des demandeurs tertiaires.

Les répartitions proportionnelles de ces secteurs permettent de conclure à un renforcement progressif du caractère déjà dominant parmi les actifs des services santé (8) et des services privés d'intérêt général (3), tous voisins de l'isométrie en matière de demandeurs d'emploi. De plus, comme à Namur,

les assurances (2), le secteur horeca (13) et les banques (1) moins rapidement, voient croître leur importance relative. Les transports (16 et 17) et les commerces (11 et 12) se révèlent davantage saturés sur le marché de l'emploi sans pour cela être les principaux responsables de l'augmentation générale des inscrits à l'ONEM.

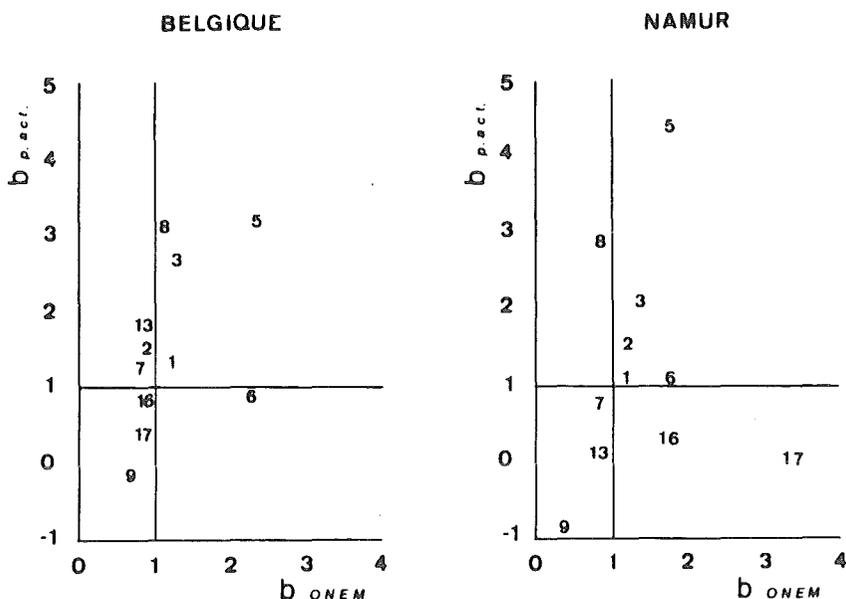


FIG. 5. — Répartition des coefficients allométriques par catégories.

Le report sur un graphique (fig. 5) en X des coefficients allométriques ajustés sur les inscrits ONEM et en Y des mêmes coefficients ajustés sur les populations actives permet de mettre en évidence les groupes de catégories homogènes quant à leur évolution respective. Dans le cas où les catégories ne recouvrent pas exactement la même réalité (comme signalé ci-dessus) et ont été l'objet de regroupements conditionnels, elles ne sont pas reportées sur le graphique vu l'impossibilité de leur faire correspondre un seul point sans biaiser l'ajustement. Les catégories apparaissant dans les quartiers supérieurs gauches des graphiques sont dynamiques sur le plan de l'emploi, celles situées dans les quartiers inférieurs droits le sont au niveau des demandeurs d'emploi.

Tant en Belgique qu'à Namur, les catégories 2 (assurances), 3 (services privés d'intérêt général), 5 (services d'hygiène publique) et 8 (services santé) sont

placées avantageusement vis-à-vis du marché de l'emploi, les catégories 9 (services personnels et domestiques), 16 (transports et communications) et 17 (activités annexes au transport) sont situées à l'opposé. Proportionnellement la catégorie 6 (administrations) est en meilleure position à Namur que dans l'ensemble du Royaume, à l'inverse des catégories 13 (horeca) et 16 (transports et communications). Enfin la catégorie 1 (banques) ne fournit pas de différence significative.

La recherche de divers facteurs explicatifs pourrait s'éclairer d'une analyse en composantes principales qui permettrait peut-être de mettre en évidence les axes qui sont les principales causes de ces comportements. La réussite de ceci est liée à la possibilité de réunir les statistiques nécessaires aux échelles voulues.

## VI.— CONCLUSION

Dans l'ensemble du milieu urbain belge, la majorité des actifs tertiaires sont occupés dans les services d'administration, d'enseignement, de commerces de gros ou de détail; la plupart des demandeurs d'emploi tertiaires sont libérés par les commerces de détail ou les services privés d'intérêt général et viennent se cumuler à la proportion sans cesse croissante des demandeurs n'ayant encore jamais travaillé.

Toutefois, si le tertiaire est bien un phénomène essentiellement urbain, quelques catégories seulement sont le privilège des villes. Les administrations, services privés d'intérêt général, banques, assurances et services d'hygiène publique concentrent davantage leurs activités au sein des 19 villes étudiées; les services privés d'intérêt général, les services personnels et domestiques, le secteur horeca et les commerces de gros y recrutent une proportion de demandeurs d'emploi supérieure à celle du Royaume.

Une étude de corrélation des coefficients de concentration par catégories d'actifs et de demandeurs d'emploi à travers toutes les villes a mis en évidence une part d'explication très faible de la variabilité observée au sein des demandeurs d'emploi par celle observée dans la population active.

L'analyse allométrique descriptive réalisée sur l'évolution récente des structures internes des secteurs tertiaires actif et non actif de Namur et du Royaume permet de préciser le "dynamisme" relatif des diverses catégories. Tant à Namur qu'en Belgique, les assurances, services privés d'intérêt général, services d'hygiène publique et services santé sont dynamiques sur le plan des offres d'emploi, pendant que les services personnels et domestiques et les transports le sont sur le plan des demandeurs d'emploi.

Dans l'avenir notre étude compte s'éclairer d'une analyse plus approfondie de la répartition interne du secteur tertiaire et d'une recherche rigoureuse des

facteurs qui l'expliquent. Cette démarche permettra de favoriser un essor spatial et structurel des différents secteurs de l'activité économique tertiaire.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANNAERT J., DENIS J., DETHIER L., DUMONT M.E., GOOSSENS M., PIEDANNA V., SPORCK J.A. et VANDERHAEGEN H., 1972. – *Les zones d'influence des centres et la structure des activités urbaines*, Atlas de Belgique, Commentaire des planches 28 a-b-c, Commission de l'Atlas national, Gand, 86 p.
- CARDOLS A.F., 1979. – *Le secteur tertiaire en Belgique. Evolution de l'emploi 1970-1976*, Université de Liège, mémoire inédit, 193 p.
- FAERMAN M. et SCHYNS J., 1972. – *Essais sur la structure spatiale de l'emploi tertiaire en Belgique*, Etude de l'Institut économique et social des Classes moyennes, 320 p.
- GOOSSENS M. et SPORCK J.A., 1977. – *La hiérarchie des centres. Plan d'aménagement des infrastructures nationales et d'intérêt national*, C.N.A.T., Ministère des Travaux publics, 89 p.
- INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, – *Statistiques par communes et par provinces aux 30/6/1972, 1974, 1976, 1978, 1980, 1982*.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. – *Recensement général de la population au 1/3/1981*, tableaux 00.02, *Données par communes*, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles.
- KNOTT G.D., 1979. – Mlab, a mathematical modeling tool, *Computers Programs in Biomedicine*, 10, pp. 271-280.
- LAMARCHE R., 1973. – Un modèle d'analyse chronospatiale géographique : la croissance allométrique dans le réseau urbain canadien, *Geoscope*, Ottawa, IV (1), pp. 40-47.
- MORIN D., 1975. – Allométrie du système urbain du Québec, *Cahiers de Géogr. de Québec*, vol. 19, n° 46, pp. 17-37.
- OFFICE NATIONAL DE LA SECURITE SOCIALE. – *Statistiques par communes, arrondissements et Royaume aux 30/6/1972, 1974, 1976, 1978, 1980, 1982*.
- OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI. – Interrogation de la Banque de données effectuée en 1983.
- ORBAN-FERAUGE F., 1984. – Structure du tertiaire urbain en Belgique, *Bull. de la Société belge d'Etudes géogr.*, t. LIII, 1, pp. 26-48.
- RAY D.M., 1974. – The Allometry of Urban and Regional Growth, *Proceedings of the Commission on Regional Aspects of Development*, vol. 2, *Spatial Aspects of the Development Process*, Union géographique internationale, Toronto, Allister Typesetting and Graphics, pp. 345-369.
- SAINT-GEOURS J., 1982. – Le développement du secteur tertiaire peut-il sauver la croissance et l'emploi, *Revue belge d'économie politique*, 92e année, n° 3, pp. 291-312.

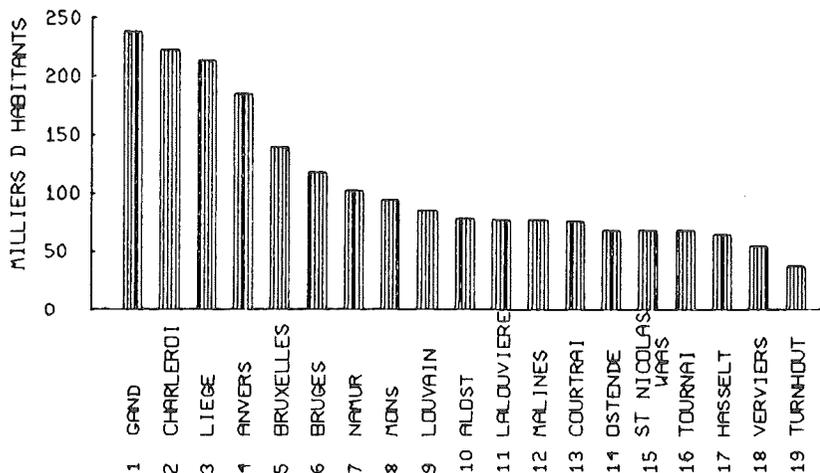
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES. — Interrogation de la Banque de données effectuée en 1982.

THOMAS-MESSIAEN A., 1976. — Etude critique des sources relatives à la population active en Belgique, *Revue belge de Géogr.*, 100e année, n° 1, Bruxelles, Société royale belge de Géographie, pp. 5-48.

VILLENEUVE Y. et RAY M., 1975. — Croissance allométrique et dynamique spatiale, *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 19, n° 46, pp. 5-15.

ANNEXE 1. — Population urbaine résidente au 30/6/1981.

POPULATION TOTALE AU 30/6/81 (INS)



## ANNEXE 2

Tableau des correspondances des codes correspondant  
aux catégories internes au secteur tertiaire.

<i>Catégories</i>	<i>Code ONSS</i>	<i>Code INASTI*</i>	<i>Code SNCB</i>	<i>Code ONEM</i>
1	81	404*	-	64
2	82	405*	-	65
3	83. 84. 85. 96 (-967)	514. 515. 516. 517. 518. 519. 700. 900	-	66. 80. 89. 90. 92. 93. 94
4	94	507	-	
4 + 10				87. 91. 81
5	92	-	-	85
6	91	-	-	83. 84. 95
7	93	506	-	86
8	95	501. 502. 504. 505	-	88
9	98. 99 (- 999)	601. 602. 634	-	82
10	97. 967	408. 409. 508. 509*	-	
11	61. 62	401. 403. 410*	-	
11 + 14				61. 62
12	64. 65	402. 503*	-	
12 + 15				63
13	66	407*	-	82 bis
14	63	406*	-	
15	67	-	-	
16	71. 72. 73. 74. 75. 79	317. 318	Personnel roulant	71. 73
17	76. 77	319	Personnel non roulant	72
18	999	000. 800	-	99
19	-	-	-	99 bis

\* Les administrateurs de sociétés (codes 430 à 434) ont été répartis proportionnellement de manière empirique sur les catégories 1. 2. 10. 11. 12. 13. 14.

